

58^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 13 décembre 2021 à 18h30

Au CCSC

- Présidente** : Mme Céline Grellier, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Raoul Jaeggi, M. le Maire Jean-Bernard Vallat, M. Pascal Crétin et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 35 du 7 octobre 2021, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

La présidente, Mme Céline Grellier, ouvre la dernière séance de l'année.

Elle salue également les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour ; Michèle Bailat vice-chancelière, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

Céline Grellier rappelle que la désinfection de la tribune se fait de manière individuelle et après chaque passage et que le port du masque est obligatoire sauf lorsqu'on s'exprime à la tribune.

L'ordre du jour est accepté.

1. Appel.

Michèle Bailat, vice-chancelière, procède à l'appel nominal.

M. Eric Zuber (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury (PCSI+RC)

M. Yves Beuchat (PDC) est excusé et non remplacé

Mme Adeline Mahon (PDC) est excusée et remplacée par M. Pascal Maître (PDC). Etant donné que M. Maître est arrivé lors du point 7 de l'odj et que les délibérations avaient déjà débuté depuis un moment, son vote ne sera pas pris en compte.

M. Jimmy Wicki (PDC) est excusé et non remplacé

Mme Nadège Voirol (PS+Verts) est excusée et remplacée par M. André Irminger (PS +Verts)

M. Alain Girardin (HSA) est excusé et remplacé par M. Raphaël Pepe (HSA)

M. Michel Lando (UDC) est excusé et non remplacé

27 conseillers généraux sur 33 sont présents lors de l'appel. En effet, quatre personnes arriveront avec un peu de retard.

Au final, 29 conseillers généraux sur 33 ont siégé et voté.

2. Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2020.

C. Grellier informe qu'il y aura une petite correction dans le procès-verbal au point 9 de l'ordre du jour. En effet, ce n'est pas la motion qui est acceptée mais bien le postulat.

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat vice-chancelière, est accepté avec corrections et remerciements à son auteure.

3. Communications.

La présidente fait part des communications suivantes :

◆ Démission de David Allemann

M. David Allemann a fait part de sa démission du Conseil général avec effet immédiat. Céline Grellier le remercie pour son engagement et lui souhaite une bonne continuation.

◆ Page intranet

Céline Grellier explique qu'une offre a été demandée afin de mettre sur pied une plate-forme intranet pour les membres du Conseil général. Normalement, les conseillers généraux ont reçu une information des chefs de groupe quant à ce projet. Cette page intranet permettra aux conseillers généraux d'accéder à divers documents du Conseil général. Les commissions pourraient également mettre en ligne divers fichiers. Les chefs de groupe doivent encore se positionner à ce sujet mais au final, cela reste de la compétence du conseil communal. Quant au système d'enregistrement, le dossier suit son cours à la chancellerie.

◆ Représentations en 2021

C'est avec un certain plaisir que la présidente a pu prendre part à diverses manifestations qui ont eu lieu. Elle a notamment pris part au marché de Noël de Courfaivre, à la Route des crèches et au Marché paysan à Glovelier. Elle remercie les personnes qui l'ont invitée à ces diverses manifestations.

◆ Prochain Conseil général

Le prochain Conseil général aura lieu le 7 mars 2022. Quant à la séance du bureau, elle sera fixée par la prochaine présidente. Une information suivra prochainement.

La présidente cède la parole à **M. le Maire Jean-Bernard Vallat** pour les communications du Conseil communal. Il salue le public, les conseillers-ères et les Messieurs de la presse. Il les remercie d'être présents ce soir et leur souhaite une bonne dernière séance 2021.

◆ Mises à ban

Il y a quelques jours, les mises à ban dans différents endroits de la commune sont entrées en force. Il rappelle les endroits qui sont maintenant soumis aux obligations exigées :

1. Les cours d'écoles primaires et enfantines de Glovelier, Courfaivre et Bassecourt ;
2. Les places de jeux de Glovelier, près du Centre St-Maurice et Bassecourt celles de la Gare et de l'école de quartier.

Ces mises à ban vont permettre, à la Police cantonale ou à des entreprises de sécurité, de sanctionner les présences suspectes et les incivilités qui pourraient être commises sur ces endroits sensibles.

Le Conseil communal espère que ces mesures calmeront les agissements de certaines personnes sur nos espaces publics.

◆ **Agglo Delémont**

Le comité de l'agglomération de Delémont a pris contact avec les Autorités de Haute-Sorne pour une entrée en matière concernant l'adhésion à leur association de communes.

Une délégation du Conseil communal a rencontré le comité de l'Agglo pour une première discussion et sur les bases de ce qui a été présenté, le Conseil communal a décidé de continuer dans l'élaboration de ce projet.

Des avantages certains pourront s'offrir à la commune le jour où Haute-Sorne deviendrait, éventuellement, membre de cette Agglo comme notamment des soutiens financiers de la Confédération en particulier.

◆ **Crèche/garderie Courfaivre**

Nous arrivons au terme des travaux d'aménagement de la Maison de l'Enfance dans le bâtiment de l'ancienne Raiffeisen à Courfaivre. La remise des travaux a eu lieu la semaine passée. Le déménagement et les nouveaux aménagements vont débiter à partir de la semaine prochaine. Une inauguration et peut-être une journée « Portes ouvertes » sera organisée durant les premiers mois de l'année prochaine.

La PPE a été créée avec l'autre propriétaire, la Fiduciaire Henz et Schaffner qui s'est déjà installée dans ces nouveaux locaux.

◆ **Cyber Administration**

La Commune de Haute-Sorne a eu le privilège d'être invitée, le 11 novembre dernier à la rencontre des communes pour y présenter le système de travail en lien avec l'introduction de la cyberadministration.

Le Maire et le Chancelier ont pu présenter leurs expériences et le vécu du Conseil communal mais aussi du personnel administratif dans l'adhésion et l'acceptation de ces nouvelles méthodes.

Ce fut une expérience enrichissante et assez impressionnante à vivre quand les « petits jurassiens » sont invités à aller faire la démonstration que la cyberadministration est une aide fondamentale dans la simplification des méthodes de travail au sein de notre Commune.

Pour certains représentants des communes romandes, ce fut une découverte quand on a parlé de GED, Pré-PV, visa électronique des factures et autres domaines que l'on pratique maintenant dans notre Commune depuis plus de 3 ans.

◆ **Postulat « complexe sportif »**

Dans le cadre de l'étude pour la réalisation d'un complexe sportif en Haute-Sorne à la suite du postulat no.11 déposé par le PCSI en septembre 2020 et la création d'une commission spéciale nommée par le Conseil général, une consultation est en préparation. Elle sera envoyée aux sociétés locales en début d'année prochaine. La population pourra aussi y participer en allant sur le site de la Commune ou en demandant les documents au secrétariat communal.

Faites bon accueil à cette consultation mais surtout répondez-y afin que les avis des sociétés mais aussi, et c'est important, ceux de notre population soient pris en compte dans cette étude.

Avant d'aller plus loin dans la réflexion, les membres de la commission spéciale, seront preneurs des avis, positifs ou négatifs, mais aussi des idées qui pourront ressortir de cette consultation !

◆ **Patrouilleurs scolaires**

Comme cela a été relaté dans le dernier « Haute-Sorne Infos » la commune est toujours à la recherche de patrouilleuses et patrouilleurs adultes pour assurer la sécurité des écolières et des écoliers lors de la sortie d'école dans les villages de Courfaivre, Glovelier et Bassecourt.

En tant qu'élus locaux, vous pouvez faire de la propagande autour de vous et essayer de convaincre des personnes pour venir remplacer celles et ceux qui le font aujourd'hui, c'est-à-dire les élèves.

◆ Vice-maire 2022

Les membres du Conseil communal matin ont désigné qui sera l'adjoint direct du Maire pour 2022. M. Pascal Crétin a été nommé à ce poste par ses collègues. Un grand merci à Géraldine Beuchat pour son aide et sa disponibilité tout au long de cette année.

◆ Jetons de présence sous forme de bons d'achat

Comme décidé au Conseil général l'année dernière, les jetons de présences des Autorités communales seront versés sous la forme de bons d'achat. En fin de semaine, les Conseillers généraux ainsi que le Conseil communal recevront les différents bons. Nous vous rappelons que la liste des commerçants est disponible sur le site internet de la Commune.

4. Questions orales.

La présidente informe que 4 questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses.

Question no 1 intitulée « Émission et immission », posée par M. Eric Ioset (PS+Verts)

M. Eric Ioset (PS+Verts) interpelle l'exécutif en ces termes :

« La semaine, j'ai la chance de me lever pour aller travailler. En ouvrant mes fenêtres le matin ou en passant le pas de la porte, je sens parfois une forte et désagréable odeur de bitume.

Cette odeur remarquée à fréquence presque hebdomadaire, m'a amené à réfléchir à la thématique de la qualité de l'air, plus précisément aux émissions d'origine industrielle.

Ainsi, je pose les questions suivantes au Conseil Communal :

Sur le territoire de Haute-Sorne :

- Est-ce que des contrôles de l'air sont parfois réalisés directement aux sources fixes d'émissions, c'est-à-dire depuis les installations industrielles de production ou d'élimination ?

Si oui, les valeurs limites d'émissions étaient-elles dépassées ?

- Est-ce que des contrôles de l'air ont déjà été réalisés au sein de quartiers résidentiels ?

*Si oui, les valeurs limites d'immissions étaient-elles dépassées ?
Quelles étaient les substances contenues dans l'air ?*

Enfin, si aucun contrôle de l'air n'a été effectué, des mesures vont-elles être effectuées à court terme ?

Je remercie le Conseil communal pour ses réponses. »

Réponse de Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale, qui s'exprime en ces termes :

« Il faut tout d'abord noter que tout ce qui est en lien avec le contrôle de la qualité de l'air est du ressort cantonal et non communal. Cependant, il y a régulièrement des contrôles qui sont faits afin de vérifier la source fixe d'émission. S'il devait y avoir des problèmes, c'est le canton qui prendrait directement contact avec les entreprises.

Concernant les valeurs limites d'émissions en Haute-Sorne, elles sont conformes aux normes en vigueur selon l'office de l'environnement.

Quant aux quartiers résidentiels, un contrôle est effectué par une station située à Delémont. Un contrôle à eu lieu à Glovelier il n'y a pas très longtemps. Aucun dépassement d'émission a été constaté.

Un contrôle est également effectué chez les privés via le ramoneur et des demandes d'adaptation sont faites. Si des odeurs ou des dérangements sont constatés, je vous invite à les dénoncer sur le site du canton, respectivement à l'office de l'environnement (ENV) ».

M. Eric loset est satisfait de la réponse.

Question no 2 intitulée « Assurance responsabilité civile », posée par M. Gérald Steiner (PDC)

M. Gérald Steiner (PDC) interpelle l'exécutif en ces termes :

« Ma question a trait à l'assurance responsabilité de la Commune de Haute-Sorne.

Comme toute collectivité, la Commune est assurée en responsabilité civil afin de couvrir les éventuelles conséquences d'évènements pour lesquels sa responsabilité serait ou pourrait être engagée.

Nous avons appris de manière tout à fait fortuite que notre Commune, respectivement son assurance RC avait été sollicité ces derniers temps à 2 reprises au moins, pour prendre en charge des sinistres qui sont survenus, l'un d'entre eux concernant semble-t-il un accident qui s'est produit à l'occasion d'une manifestation de loto à Undervelier.

L'Exécutif peut-il dès lors nous renseigner et nous indiquer si effectivement deux sinistres importants sont survenus ces derniers temps et si l'assurance de la Commune a dû intervenir, mais surtout si ces interventions ont des conséquences sur les primes d'assurance que la Commune doit payer.

Merci de votre réponse ».

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, maire, qui s'exprime en ces termes :

« Je me pose la question de savoir comment une information telle que celle qui fait l'objet de cette question est sortie des séances de Conseil communal ? Les précisions de la question m'interrogent !

Les affaires d'assurances sont soumises à la protection des données et doivent rester de la compétence unique de l'exécutif ou du personnel administratif qui s'en occupe.

Comme vous le dites, la Commune est assurée en responsabilité civile et est couverte en cas de responsabilités totales ou partielles reconnues.

Le but d'un assureur RC est de protéger son client (en l'occurrence la Commune) des prétentions que des tiers pourraient avoir ! C'est donc l'assureur qui détermine les parts de responsabilités de chacun. L'Exécutif n'a pas à renseigner sur les sinistres qui engendreraient notre part de responsabilité et sur les conclusions d'enquêtes qui toucheraient les parties concernées.

C'est clair que si nous avons beaucoup de sinistres et de participations à des dédommagements importants, les primes seront rediscutées par les assurances et le cas échéant seront revues à la hausse ».

M. Steiner est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 3 intitulée « La commune mettra-t-elle sur pied des cours de premier secours avec ReaJura suite à l'implémentation de défibrillateur portable dans les villages de la commune ? », posée par M. Laurent Beuchat (PCSI+RC).

M. Laurent Beuchat interpelle l'exécutif en ces termes :

« L'implémentation toute récente de défibrillateurs suite à une motion dans l'ensemble des villages et hameaux de Haute-Sorne est une excellente chose en terme de santé publique pour faire face à un des fléaux du taux de mortalité des maladies cardio-vasculaire dans nos sociétés dites industrialisées. Mais le mieux serait que la commune intègre le projet de premier intervenant, formé au premier secours en partenariat avec RéaJura.

Le but des « premiers-répondants » est d'apporter les gestes de base en réanimation sur les situations d'arrêts cardiaques (essentiellement massage cardiaque et défibrillation) en attendant l'arrivée de l'ambulance. Ils complètent l'efficacité de la chaîne de survie. Il s'agit généralement de personnes qui ne sont pas forcément des professionnels de la santé. Ces personnes interviennent sur le principe du secours de proximité et par bénévolat.

Ces personnes sont alertées par le 144 sur une application en parallèle de l'ambulance. Leur engagement ne remplace en aucun cas l'engagement d'une ambulance. La première priorité de la centrale 144 reste l'engagement des services de secours professionnels usuels (ambulance/SMUR/Rega).

L'objectif est d'avoir un réseau dense de personnes couvrant l'ensemble du canton (villes et régions périphériques). Plus ce réseau est dense, plus il permettra d'atteindre l'objectif général de garantir un massage cardiaque efficace et une défibrillation précoce dans les 5 minutes après l'arrêt cardiaque.

Donc ma question est de savoir si le conseil communal pense mettre sur pied de tels cours pour sa population et employées ? Merci pour votre réponse ».

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, maire, qui s'exprime en ces termes :

« Oui il y a eu et il y aura encore des cours de formation pour l'utilisation des défibrillateurs et la manière adéquate de se comporter pour sauver des vies lors d'arrêts cardiaques.

D'autres cours seront organisés durant le premier semestre de l'année prochaine.

Une chose importante à savoir c'est que vous trouvez les emplacements de ces appareils sur le Géo-portail sitôt que vous ouvrez la page.

Une quinzaine de collaboratrices et collaborateurs de l'administration et des services techniques ont participé à cette formation. Lors du premier cours, qui a eu lieu le 2 novembre dernier, plus de vingt personnes se sont inscrites et ont participé à ce cours pour être plus performantes pour l'utilisation de ces appareils.

L'inscription pour devenir premier intervenant reste du choix de chaque personne qui a reçu la formation de base.

Devenir « premier intervenant » n'est pas donné à tout le monde et ça doit rester un choix personnel pour être performant.

Quelques personnes, membre de notre personnel communal font déjà partie de ces premiers intervenants et d'autres les rejoindront bientôt.

J'en fais partie et j'encourage d'autres à le faire ».

M. Laurent Beuchat est satisfait de la réponse.

Question no 4 intitulée « Jardins communautaires », posée par M. Kevin Challet (PS+Verts)

M. Kevin Challet interpelle l'exécutif en ces termes :

« Le 6 novembre 2018, notre groupe a déposé une motion concernant la création de jardins communautaires en Haute-Sorne. Acceptée le 26 février 2019, notre intervention peine à être réalisée voire tout simplement traitée.

Aussi, je constate que certaines interventions (autres motions, autres postulats) sont traitées de manières différentes dans le temps.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Où en est le projet des jardins communautaires ?*
- 2. Pour quelles raisons ce projet piétine ?*

Je remercie le conseil communal pour ses réponses ».

Réponse de Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale, qui s'exprime en ces termes :

« Tout d'abord, j'aimerais immédiatement rassurer le conseiller général Kevin Challet en lui disant qu'il n'y a pas de favoritisme dans le traitement des dossiers.

C'est une étude que le Conseil communal doit mener car c'est un postulat.

La commission concernée est très occupée. Elle a déjà organisé la journée sur les déchets. On a dû annuler plusieurs séances car il n'y avait pas le quorum. D'ailleurs, je lance un appel aux chefs de groupe pour que les commissaires élus prennent part aux séances de commissions.

Pour en revenir à ce postulat, le rapport de ce dossier sera soumis l'année prochaine au Conseil communal.

Le dossier ne piétine pas. Il a pris un peu de retard car on attendait une réponse de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) pour un éventuel soutien. Malheureusement, la réponse a été négative.

Toutes les interventions dans mon dicastère sont suivies et vous êtes régulièrement informé-es concernant les dossiers en cours notamment concernant le postulat sur la jeunesse qui suit son cours ».

M. Kevin Challet est partiellement satisfait de la réponse.

5. Prendre connaissance et valider le crédit de CHF 160'000.- TTC pour les études nécessaires à la lutte contre le ruissellement du secteur Champs Charbon - les Montates à Glovelier (message n°176 du 13 décembre 2021)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Céline Grellier cède la parole à Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale qui s'exprime en ces termes :

« Le message a pour objet la lutte contre le ruissellement dans le secteur Champs Charbon et les Montates à Glovelier. Les mesures de protection qui seront planifiées par cette étude permettront d'une part, de protéger des inondations les quartiers des Montates, de la Pran, du Chapelat et de la ligne de chemin de fer d'une part, et d'autre part, l'aménagement de la zone d'activité d'intérêt cantonal de la ZAM.

Le dossier des Montates n'avait pas obtenu des priorisations, c'est pourquoi cette zone est restée en attente. L'Office de l'environnement demande à ce que l'élaboration du projet de l'ouvrage pour la protection contre le ruissellement soit menée parallèlement au plan spécial de la ZAM 2, afin de garantir que les mesures retenues dans ce plan spécial soient cohérentes avec le projet de protection contre le ruissellement Champs Charbon - Les Montates. Il ne souhaite nullement retarder le développement de la ZAM mais simplement s'assurer que les 2 projets soient entièrement compatibles.

Pour le Conseil communal, il coulait de source qu'on devait reprendre le dossier sans quoi il n'y aurait pas de projet d'extension de la ZAM s'il n'y avait pas de protection contre les sources.

Le coût à l'époque était estimé à 3,1 millions pour la réalisation du projet avec un taux de subventionnement espéré d'environ 45 %.

Le crédit qui est soumis ce soir comprend l'étude du projet d'ouvrage, le plan spécial ainsi que les études précédemment réalisées et est estimé à CHF 160'000.-.

Le montant investi fera l'objet d'une répartition des charges entre la commune, la ZAM et d'autres tiers bénéficiaires (CFF, CJ). Une clé de répartition devra être définie.

Pour l'heure nous vous proposer de financer ceci par voie d'emprunt. Le règlement des digues est seulement en lien avec le PRE. Concernant les ruissellements, des éclaircissement doivent encore être faits car ils ne sont pas prévus dans nos règlements.

Le Conseil communal, la commission des berges et celle des finances recommandent d'accepter ce crédit surtout si vous êtes d'accord de valider le prochain message qui est un important projet pour la commune ».

Il n'y a pas d'intervention des groupes.

Au vote, le message est accepté à l'unanimité.

6. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 987'500.- TTC pour les études, l'inscription des droits d'emption et les premiers achats de terre liés au développement de la zone d'activité d'intérêt cantonal de Haute-Sorne à Glovelier sous réserve des subventions cantonales (message n°177 du 13 décembre 2021).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Céline Grellier cède la parole à M. Jean-Bernard Vallat, maire, qui s'exprime en ces termes :

« En préambule, il faut corriger un montant mal noté dans la partie financement.

A la page 5, vous avez peut-être remarqué un montant de CHF 947'500.- alors qu'il est partout ailleurs dans le message à 987'500.-. La clé de répartition est quelque peu modifiée, pour Haute-Sorne d'environ CHF 30'000.- de plus, mais cela n'a pas d'influence sur le message qui est de CHF 987'500.- pour le financement et le cautionnement.

C'est avec satisfaction que l'on reparle un peu de notre zone d'activité et que nous pouvons soumettre à votre approbation un message important pour la suite du développement de la ZAM à Glovelier.

Beaucoup de travail a été réalisé ces dernières années avec en particulier la planification agricole et les rencontres avec les milieux agricoles. Une collaboration importante a été entreprise avec la Fondation rurale inter-jurassienne (FRI), la SEDRAC, les divers propriétaires et le Syndicat.

La désignation d'un BAMO pour donner un nouvel élan aux divers développements dans ce secteur, qui va permettre de mener à bien la réalisation de la 2^{ème} étape s'avère concluant.

Nous voilà donc à une étape importante pour permettre la mise à disposition de terrains voués au développement industriel de notre Commune et de notre région, puisque je vous le rappelle, la ZAM est formé en syndicat qui comprend les communes de Boécourt et Saulcy.

Concernant le message qui vous est soumis ce soir, quelques infos y sont intégrées pour comprendre ce qui s'est déjà passé et les étapes à venir.

Le crédit qui est demandé dans ce message est ou doit être approuvé par les législatifs des 3 communes pour que le comité de la ZAM puisse demander l'ouverture d'un crédit auprès d'un institut bancaire.

Notre commune, en cas d'acceptation du message, participera, comme les autres, Saulcy l'a déjà accepté et c'est à l'OJ de l'Assemblée communale de ce soir à Boécourt, à pouvoir financer les prochaines études et l'achat des premiers terrains aux divers propriétaires.

A ce jour, tous les propriétaires concernés ont été mis au courant de l'avancée du dossier et quelques-uns ont déjà donné leur accord et sont favorables pour vendre leur parcelle ou pour retrouver des terrains dans la nouvelle zone d'activité.

Un élément important figure dans le message et qui concerne le financement :

La dépense sera couverte par voie d'emprunt à charge du syndicat de la ZAM.

C'est ce même syndicat qui va gérer le projet et l'ensemble de l'emprunt.

Au fil du développement de la zone d'activité et à l'achat d'autres terrains, d'autres financements seront peut-être demandés avec du cautionnement de la part des communes membres.

Pour un développement rapide de ce projet hyper important pour la création de nouvelles entreprises, les demandes sont déjà là, le Conseil communal et la commission des finances vous demandent de donner une suite positive à ce projet de développement et à accepter le message qui vous est proposé ».

M. Kevin Challet, pour le groupe PS-Verts s'exprime en ces termes :

« Un stand-by depuis quelques années, nous constatons que le projet de ZAM2, prend un coup d'accélérateur bienvenu. Nous devons ce soir valider un projet de cautionnement pour le syndicat afin que ce dernier puisse poursuivre ses travaux avec notamment l'achat des premiers terrains. Le groupe PS-Vert va valider ce message ceci afin de permettre à la commune de poursuivre son développement. Certaines remarques ont été émises quant à l'utilisation de ces terres arables de qualités qui seront perdues pour l'agriculture. Aussi, nous invitons les autorités communales à veiller à une bonne utilisation de ces parcelles afin que le bilan final ne soit pas trop négatif.

D'autre part nous nous réjouissons également que le développement de ces zones industrielles soit maintenant soumis à des plans de mobilité pour les entreprises qui s'y installent. En effet, il est important d'y inclure la donnée mobilité afin de diminuer au maximum l'impact environnemental lié aux déplacements des futurs employés ».

Il n'y a pas d'autre intervention.

Mme Grellier passe au vote et le message n°177 intitulé « *Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 987'500.- TTC pour les études, l'inscription des droits d'emption et les premiers achats de terre liés au développement de la zone d'activité d'intérêt cantonal de Haute-Sorne à Glovelier sous réserve des subventions cantonales* » est accepté par 27 voix et 1 avis contraire.

Au nom des autorités communales M. Jean-Bernard Vallat remercie les conseillers généraux pour la confiance témoignée à l'égard du comité de la ZAM.

<p>7. Prendre connaissance et approuver un crédit cadre de CHF 450'000.- (années 2022 et 2023) pour la remise en état de chemins AF – communaux et bourgeois, fortement endommagés par les intempéries de l'été 2021 (message n°178 du 13 décembre 2021.</p>

M. Frédéric Juillerat présente le message n°178 concernant la remise en état de chemins AF.

Il fait un bref historique en montrant quelques images à l'écran. Il rappelle que ces chemins ont été construits pour la plupart lors des remaniements parcellaires liés à la transjurane.

Lors des épisodes pluvieux intenses de cet été, certains tronçons ont été particulièrement touchés. D'importantes érosions se sont produites. Dès lors, le Conseil communal a établi une liste de chemins à réparer et les devis pour chaque tronçon ont été effectués. Ces travaux sont prévus sur deux années. En effet, la réalisation des travaux doit être programmée durant la pause hivernale de sorte à ce que ces ouvrages soient utilisables pour la reprise des travaux agricoles au printemps prochain.

Il faut encore préciser qu'aucune action n'est envisagée sur les domaines bourgeois sans en avoir préalablement défini les intentions de leurs propriétaires en assemblée bourgeoise respective.

Tant la commission des finances que celle des travaux publics sont favorables à ce message. Par ailleurs, je souhaite remercier les services techniques pour la préparation de ce message ainsi que la recherche de devis.

Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) demande s'il n'y a pas d'assurance de prévu pour ce genre de dégâts ? La réponse est non. Une demande a même été effectuée au Fonds Suisse mais sans succès.

Aucun groupe ne souhaite prendre position.

M. Pascal Maître vient d'arriver. Il remplace Adeline Mahon qui était absente et non remplacée. Etant donné son arrivée tardive, son vote ne pourra pas être pris en compte.

Au vote, le message n°178 est accepté à l'unanimité

8. Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2022 ainsi que les taxes y relatives (message n°179 du 13 décembre 2021).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Etant donné que M. Etienne Dobler a perdu sa voix, c'est M. Mirco Bellè, responsable du service financier, qui va présenter le budget. Le budget qui est soumis n'a pas été simple à réaliser. En effet, les nombreuses incertitudes qui pèsent sur les recettes fiscales des collectivités publiques, rend l'exercice compliqué. Toutefois, fort de l'expérience acquise durant ces dernières années, le Conseil communal est en mesure de présenter un budget, certes déficitaire, mais qui a été réalisé avec prudence.

M. Bellè donne des explications détaillées à l'aide d'un power point.

Tout d'abord, l'évolution de la contribution du fonds cantonal de la péréquation financière se calcule sur l'indice de la base des communes jurassiennes.

L'augmentation marquée de la population de Haute-Sorne depuis la fusion, a comme corollaire que la facture des charges liées suit la même courbe. Toutefois, l'augmentation de la population réjouit les autorités communales qui constatent avec satisfaction que l'on choisit volontiers Haute-Sorne pour s'établir.

Les points forts retenus par le Conseil communal pour l'établissement de ce budget étaient les suivants :

- maintien de la quotité d'impôts actuelle
- aucune augmentation de taxes
- éviter, dans la mesure du possible, un découvert au bilan
- maîtriser les charges de fonctionnement en portant une attention toute particulière aux charges structurelles

En préambule à la présentation du budget, le Conseil communal fait différents constats sur l'évolution entre les comptes 2017 et le budget 2022.

Le premier constat est que la population au 30 novembre 2021 était de 7'232 résidents, alors qu'elle était de 6'928 au 31.12.2017.

En ce qui concerne les charges liées, elles passent de 11,5 millions en 2017 à 13.2 millions au budget 2022, soit une augmentation de 1,7 million. Deux facteurs influencent cette progression, soit l'augmentation globale de la charge cantonale ainsi que la population résidente.

Pour ce qui est de l'impôt des personnes physiques (hors impôts des frontaliers), sur la même période d'observation, on constate une diminution, avec un total de 12.6 millions pour le budget 2022 contre 13 millions en 2017. Il est donc important de souligner que l'impôt total payé par les personnes physiques de Haute-Sorne ne couvre pas les charges liées.

Taxes communales et quotité d'impôts.

La quotité d'impôts reste fixée 2.10 et les taxes communales restent inchangées.

Présentation du compte de résultat :

Le résultat du compte global a pour résultat un déficit de CHF 878'418.- sur lequel le Conseil général doit se prononcer ce soir.

Le compte général boucle avec un solde négatif de	CHF	960'817.-
Les financements spéciaux bouclent avec un résultat positif de	CHF	82'399.-
Le compte global présente un excédent de charges de	CHF	878'418.-

Il est prévu de prélever CHF 100'000.- à la réserve de politique budgétaire.

La capacité d'autofinancement se montant à 1,130 million.

Le montant des investissements nets s'élève à 4,964 millions.

Soit un découvert de financement de 3.8 millions et un recours à l'emprunt pour couvrir la réalisation des investissements ce qui induit une augmentation de la dette.

Les investissements ont fait l'objet d'une planification financière de 2022 à 2026.

Pour l'année 2022, on y retrouve notamment la construction des 4 classes attenantes au bâtiment de l'école primaire de Bassecourt, la construction d'un chauffage à distance, et le réaménagement de la Sorne et du Biernol (secteur Ruedin)

Concernant le patrimoine financier, il est prévu de :

- Terminer les travaux liés à la viabilisation du quartier des Longues Royes à Bassecourt
- Procéder à la vente des parcelles communales viabilisées

Une augmentation de l'endettement est prévue, en fonction du degré de réalisation des projets mentionnés dans le budget des investissements.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) se demande s'il s'agit d'un budget pessimiste afin d'avoir un bon résultat à l'heure des comptes ?

M. Bellè répond que le budget présenté n'est ni optimiste, ni pessimiste mais réaliste en fonction des éléments connus lors de son élaboration. La clôture des comptes 2020 n'a pas été évidente, vu la situation sanitaire qui a passablement pesé sur les projections fiscales. Il rappelle que pour l'élaboration du budget 202x+1, les projections des recettes fiscales sont établies sur la base des prévisions de l'année fiscale 202x et de données partielles de l'année 202x-1 (env 80% des taxations 2020 sont définitives), cela rend donc l'exercice budgétaire assez difficile.

Les autorités sont restées très factuelles. C'est le résultat auquel on arrive avec les données qu'on a. Il est juste par rapport à ce qu'on connaît.

Le groupe PDC par M. Gérald Steiner se positionne comme suit :

« Après la séance d'information et après les dires du caissier communal, notre groupe a quelques commentaires et remarques concernant ce budget.

1^{er} point : Pas d'augmentation de la quotité d'impôts, pas d'augmentation de taxes, pas de découvert au bilan. S'y ajoute une augmentation (en tout cas pour 2021 et dans le budget 2022) de la masse fiscale des personnes physiques.

2^{ème} point : Ce qui pèse énormément se sont les charges liées dont 9,9 millions pour la formation. Ces charges sont à mettre en relation avec la fiscalité des personnes physiques, qui ne suffira même pas à les prendre en considération.

3^{ème} point : Il n'y a plus de réserve, les derniers CHF 100'000.- ont été prélevés du fond de réserve. L'année dernière c'était CHF 500'000.-. La situation est donc pour le moins inquiétante, puisque malgré tout le budget boucle avec un déficit prévu de près de CHF 900'000.-.

4^{ème} point : Pour ce qui est de la planification financière, 96 projets ont été examinés. Plusieurs ont été écartés et certains retenus. Il faut donc à l'avenir, se référer à la planification financière, document obligatoire qui fera partie intégrante du message relatif au budget susmentionné.

Nous devons nous rendre attentifs au fait que les bonnes années sont passées et que nous devons ou devons contrôler, voir freiner nos dépenses.

Le groupe PDC soutiendra en majorité ce budget ainsi que les budgets bourgeois ».

M. Kevin Challet pour le groupe PS+Verts se positionne comme suit :

« Nous sommes appelés ce soir à approuver les budget 2022. Après avoir pris connaissance des éléments qui le composent, le groupe PS-Vert va l'accepter tel que présenté avec toutefois quelques réserves qui se traduisent ainsi

- La liste des investissements qui accompagne le budget montre, certes une envie du CC d'aller de l'avant, mais il faudra toutefois veiller à ce que la réalisation de tous ces investissements ne précipite pas la commune dans une situation d'endettement importante, voire trop importante ;*
- Du manière générale on constate que les charges de fonctionnement sont maîtrisées, du moins celles qui incombent à la commune. Pour le reste, on constate que les charges liées cantonales ne cessent d'augmenter et ceci depuis de trop nombreuses années. Il est grand temps que le canton prenne langue avec les communes afin de trouver des solutions pour un avenir plus serein ;*

Lors de la séance de présentation aux chefs de groupe, séance toujours très appréciée par ces derniers, nous avons appris que la planification financière était en cours de réalisation. Il nous a également été dit que cette dernière fera l'objet d'une présentation détaillée aux chefs de groupe. Nous nous réjouissons de découvrir ce nouvel outil de gestion financière sachant qu'elle nous servira à planifier nos investissements sur le long terme.

Je profite de cette tribune pour remercier toutes les personnes qui s'investissent avec compétence et efficacité dans ces travaux d'une importance haute pour la commune de Haute-Sorne ».

M. Blaise Schüll pour le groupe PCSI+RC s'exprime en ces termes :

« Le groupe PCSI et RC a pris connaissance des différents budgets et plus particulièrement celui de la commune. Un budget déficitaire, oui, dû en partie à une situation exceptionnelle qui se prolonge et qui n'arrange pas les choses.

Les différents acteurs qui ont élaboré le budget communal ont joué de prudence, sans pouvoir réaliser de miracles. Un grand travail a été effectué au niveau des conseillers communaux qui ont dû faire des choix dans la manière d'investir au niveau de la commune ainsi que de limiter les dépenses.

Si ce budget accuse un excédent de charges de 878'418.00 Frs., il est important de relever que les charges, elles, se montent à environ 27 millions.

Notons toutefois, qu'un prélèvement de 100'000.00 Frs. a été fait sur les capitaux propres, contre 500'000.00 Frs. lors de l'élaboration du précédent budget.

Précisons encore que ce budget est le dernier de la présente législature et qu'il a été établi avec une quotité d'impôt inchangée à 2.10. Toutes les taxes restent également inchangées.

Etablir un budget dans les conditions actuelles reflète d'un travail acharné des différents acteurs. Si les recettes fiscales ne subissent pas de grandes baisses et laissent présager, espérons-le, une légère reprise, il n'en va pas de même du côté des charges liées qui ne cessent d'augmenter d'année en année et qui ne sont plus couvertes par les impôts.

Les temps sont durs, nous ne traversons pas la meilleure des périodes et l'effet « Covid » n'arrange rien bien entendu. Restons donc positifs et faisons confiance à nos autorités qui prévoient tout de même des investissements limités selon les moyens avoisinant les 5 millions de francs. Parmi les dépenses les plus conséquentes, il faut relever l'agrandissement de l'école primaire, la construction du chauffage à distance, la correction de la Sorne et du Biernol ainsi que le réaménagement des cours d'écoles.

Concernant les différents budgets des bourgeoisies, ils ne sont pas sujets à de grandes discussions et ont été élaborés dans la continuité.

En conclusion, le groupe PCSI et RC acceptera tous ces budgets à l'unanimité.

Par la même occasion, le groupe PCSI et RC profite de remercier pour son excellent travail l'administrateur des finances, Mirco Bellè, toute son équipe, les membres du Conseil communal, avec une mention spéciale à Etienne Dobler, conseiller communal en charge des Finances, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont œuvré à l'établissement de ces différents budgets.

Gardons toutefois un œil avisé sur les différentes dépenses en continuant tout de même d'investir pour le bien de la collectivité.

Merci de votre attention ».

Suite au vote, le budget 2022 est accepté par 27 voix et 2 sans avis.

La présidente remercie toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration du budget communal.

Budgets des bourgeoisies :

Quant aux budgets bourgeois, ils ont tous été établis en collaboration avec les commissions bourgeoisies.

La bourgeoisie de Bassecourt boucle avec excédent de produit de CHF 7'690.-.

La bourgeoisie de Courfaivre boucle avec excédent de produit de CHF 590 frs.-.

La bourgeoisie de Glovelier boucle avec excédent de charge de CHF 7'615 frs.-.

La bourgeoisie de Soulce boucle avec excédent de produit de CHF 16'432 frs.-.

M. Vincent Voyame (PCSI+RC) constate que dans les différents budgets des bourgeoisies, il ne voit aucun investissement prévu pour le chauffage à distance notamment pour le stockage des copeaux.

M. Bellè lui répond, qu'il n'a pas d'information à ce sujet. À ce stade, la bourgeoisie n'a pas de fonds et le financement nécessaire pour ce projet-là.

Les groupes n'ont pas d'intervention concernant les budgets bourgeois.

Suite au vote, les budgets 2022 sont acceptés par 28 voix et une personne neutre.

C. Grellier remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des budgets des bourgeoisies.

9. Réponse à la QE n°59 déposée par le groupe HSA et intitulée « Projet de géothermie pétrothermale profonde à Glovelier ».
--

Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) est partiellement satisfaite de la réponse.

10. Nomination d'un membre à la commission pour l'organisation de la journée des aîné-e-s.

M. Patrick Müller (HSA) présente Mme Béatrice Müller de Courfaivre afin de siéger à la commission pour l'organisation de la journée des aîné-e-s.

Mme Béatrice Müller devient, par applaudissements, membre de la commission pour l'organisation de la journée des aîné-e-s.

11. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Maria Isabel Carracedo Allones

C. Grellier cède la parole à M. **Jean-Bernard, maire** pour la présentation et s'exprime en ces termes :

« Madame Carracedo Allones est née le 1^{er} septembre 1968 à Vimianzo en Espagne. Elle est divorcée et a deux enfants Laura et Hugo. Elle vit en concubinage avec M. Domingos Ferreira à Bassecourt. Elle a vécu en Espagne jusqu'en 1986. Depuis, elle a habité à Courfaivre, Delémont et est domiciliée depuis 1991 à Bassecourt. Madame Carracedo Allones travaille chez Fimm à Porrentruy.

Elle est propriétaire. Elle a deux frères qui vivent également en Suisse. Elle désire acquérir la nationalité suisse car elle habite ici depuis 35 ans et a construit sa vie ici selon elle. Elle considère que ses racines sont en Suisse et elle se sent bien intégrée et jurassienne.

Selon le Service à la population du Canton du Jura, après l'audition et au vu des informations recueillies, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre sa demande de naturalisation ».

La demande de naturalisation ordinaire de Mme Maria Isabel Carracedo Allones est acceptée par applaudissements.

12. Constitution du bureau (collège présidentiel) pour l'année 2022 et nomination de ses scrutateurs.

Pour la constitution du bureau 2022, la Présidente informe que les nominations des différentes personnes ne se feront pas applaudissement sauf s'il y a deux candidats pour le même poste, qui dans ce cas, un vote sera effectué.

2^{ème} scrutateur

Céline Grellier cède la parole à **M. Müller Patrick (HSA)** pour présenter le 2^{ème} scrutateur :

M. Müller (HSA) à l'honneur et le plaisir de présenter la candidature de Mme Ouarda Mahmoudi en qualité de 2^{ème} scrutatrice du Conseil général et s'exprime en ces termes :

« Nous avons le plaisir de présenter la candidature de Ouarda Mahmoudi qui est une personne spontanée et agréable à côtoyer. Ayant le sens des responsabilités, Ouarda a su pleinement s'investir dans son métier d'infirmière à l'hôpital du Jura ainsi que dans le groupe sportif Tabeillon dans lequel elle ne partage pas seulement le goût de l'effort mais aussi celui de l'organisation notamment pour les traditionnelles courses du Tabeillon ».

Comme il n'y a pas de deuxième candidature, **Mme Ouarda Mahmoudi (HSA)** est nommée par applaudissement en tant que 2^{ème} scrutatrice.

1^{er} scrutateur :

Pour le poste de 1^{er} scrutateur, Céline Grellier invite **M. Blaise Schüll (PCSI+RC)** à la tribune. Celui-ci informe que le groupe PCSI+RC présente M. Luigi Viesti qu'au poste de 1^{er} scrutateur. Il fait la présentation suivante :

« J'ai l'honneur et le plaisir de vous faire part de la candidature PCSI et Rassemblement Citoyen en qualité de 1^{er} scrutateur de notre Conseil général.

Déjà présenté l'année dernière, je ne vais pas répéter le même discours pour ce citoyen connu dans la région. Lui, il ne compte plus les années passées à différents postes pour la commune de Bassecourt, puis de Haute-Sorne.

Notre homme qui nous vient du sud de l'Italie, de la région de Bari plus précisément, est très attaché à notre coin de pays. Il aime notre région et son cœur bat pour le Jura. Il s'intéresse beaucoup à la vie de notre commune.

Arrivé en Suisse à l'âge de 15 ans, il a toujours eu un faible pour la peinture et a suivi tous les échelons de la branche ; apprenti, employé, chef d'entreprise, breveté fédéral et expert d'examen.

Au niveau communal, il a toujours montré de l'intérêt pour la cause publique ; Président du Conseil général en 2008, Président de la commission d'école et actuellement membre de la commission des travaux publics. Un exemple pour tant d'autres.

Motivé et compétent, Luigi Viesti, c'est lui, a encore et toujours envie de participer au développement de Haute-Sorne.

Le groupe PCSI et Rassemblement Citoyen vous invite donc à soutenir massivement Luigi Viesti pour le poste de 1^{er} scrutateur du Conseil général.

Je profite de cette tribune pour féliciter et remercier les membres du bureau de notre Conseil général, ainsi que la Présidente sortante : Céline Grellier.

Un merci tout spécial à l'ensemble du Conseil communal, à tout le personnel communal et à toutes celles et à tous ceux qui de près ou de loin s'engagent pour le bon fonctionnement et la bonne marche de notre grande commune de Haute-Sorne.

A vous toutes et à vous tous, ainsi qu'à vos familles, je vous souhaite, ainsi que l'ensemble du groupe PCSI et Rassemblement citoyen, de passer de très belles fêtes de fin d'année. Que la réussite, la joie, le bonheur et la santé vous accompagnent pour la nouvelle année, un millésime 2022 où l'amitié, le vivre ensemble et l'écoute doivent prioriser notre quotidien.

Merci de votre attention ».

Comme il n'y a pas de deuxième candidature, **M. Luigi Viesti (PCSI+RC)** est nommé par applaudissements en tant que 1^{er} scrutateur.

2^{ème} vice-président

M. Gérald Steiner pour le groupe PDC, présente M. Julien Meier au poste de 2^{ème} vice-président et s'exprime en ces termes :

« Le groupe PDC-JDC présente la candidature de M. Julien Meier.

Né le 17 août 1983 dans une famille d'agriculteurs d'Undervelier, Julien a fait ses écoles à Soulce et Undervelier avant de partir pour l'école secondaire à Bassecourt.

Julien, n'a cessé de progresser. Il fait dans un 1^{er} temps un apprentissage de cuisinier et enchaîne avec un apprentissage de boucher.

Il sort Meilleur apprenti suisse en boucherie et gagne le concours des apprentis romands Gastronomica à Lausanne

Après plusieurs séjours dans différentes entreprises, il prend la responsabilité du restaurant de la Fondation rurale interjurassienne à Courtemelon, pour une durée de 10 ans, après avoir obtenu son certificat de cuisine avec brevet fédéral.

Cuisinier, boucher, cafetier-restaurateur, formateur en entreprise, ce ne sont pas les certificats qui manquent.

Actuellement, et depuis pas très longtemps, Julien est gérant du village Reka à Montfaucon.

Malgré toutes ces formations, Julien a trouvé le temps de se marier en 2016, il est actuellement papa de 2 enfants, 1 fille de 5 ans et un garçon de 2 ans.

Au niveau de ces activités politiques, il est membre du Conseil général de Haute-Sorne, Président de la commission d'école primaire, membre du syndicat de gestion de l'école secondaire ainsi que membre de la commission des écoles et des affaires sociales.

Nous avons le plaisir de vous présenter la candidature de Julien Meier au poste de 2^{ème} vice-président du Conseil Général ».

Comme il n'y a pas de deuxième candidature, **M. Julien Meier (PDC)** est nommé par applaudissements en tant que 2^{ème} vice-président.

1^{er} Vice-président

M. Yoann Schaffter pour le groupe UDC propose la candidature de Michel Lando (UDC) au poste de 1^{er} vice-président.

Comme il n'y a pas de deuxième candidature, **M. Michel Lando** est nommé par applaudissements 1^{er} vice-président.

Etant absent ce soir, le Conseil général lui transmet ses félicitations.

Présidente pour l'année 2022

Mme Céline Grellier invite **M. Kevin Challet (PS+Verts)** à la tribune.

M. Kevin Challet (HSA) a l'honneur et le plaisir de présenter la candidature d'Agnès Veya en qualité de présidente du Conseil général pour l'année 2022 et s'exprime en ces termes :

« Agnès Veya est née le 10 mai 1959, mariée à John et maman de deux enfants. Grand-maman de bientôt 5 petits-enfants, le petit dernier pointera le bout de son nez à la fin de cette année.

Agnès est nurse de formation, elle a travaillé à l'hôpital du Jura pendant une vingtaine d'années et a terminé sa vie professionnelle à la maison de l'enfance de Courroux. Elle a choisi de prendre une retraite anticipée en 2019 et profite de ces beaux moments de la vie.

Elle est passionnée de lecture et apprécie les balades à pied et à vélo, qui lui permettent de découvrir les beaux paysages jurassiens. Au niveau politique, Agnès a été députée au Parlement jurassien et a présidé la commission de la santé et des affaires sociales. En parallèle, elle a fait partie du Conseil de Fondation des soins à domicile.

Elle est entrée au Conseil général de Haute-Sorne en 2018 et est membre de la commission des travaux publics.

Le groupe PS-Verts vous recommande chaleureusement la candidature d'Agnès Veya ».

Comme il n'y a pas de deuxième candidature, **Mme Agnès Veya (PS-Verts)** est nommée par applaudissements à la présidence 2022 du Conseil Général.

C. Grellier félicite Agnès Veya et lui cède la parole :

« En m'élisant à la présidence du Conseil général vous me témoignez votre confiance et je vous en remercie sincèrement.

Je remercie aussi le groupe PS-Verts qui m'a accordé sa confiance pour le représenter au Bureau. Merci à Kevin Challet, grâce à qui vous connaissez ce soir une partie de ma vie.

Mon engagement politique ne date pas d'aujourd'hui et n'aurait pas pu se faire sans l'appui de ma famille qui m'a toujours soutenue dans cette voie. Car derrière toute personne qui s'investit en politique, il y a souvent un ou une partenaire qui rend cet engagement possible.

J'adresse aussi mes félicitations aux 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, Michel Lando et Julien Meier, ainsi qu'aux deux scrutateurs, Luigi Viesti et Ouarda Mahmoudi. Mes remerciements s'adressent aussi à Céline Grellier, notre présidente sortante.

Je vais m'efforcer d'être à la hauteur du rôle de première citoyenne, en représentant au mieux notre commune et en menant les débats en toute impartialité. Certes, je risque de faire des boulettes, peut-être de me tromper de noms. Mais je ferai au mieux, car l'erreur est la compagne de tout apprentissage.

Impossible d'évoquer l'année à venir sans parler des élections qui se profilent à l'horizon. Personne n'a oublié les périodes qui ont chahuté ce début de législature et je pense parler au nom de tous en disant que nous ne souhaitons pas revivre cette période tumultueuse. Il est important que nous poursuivions notre mandat en passant parfois par-dessus les luttes partisans et que nous gardions un esprit constructif pour le bien de Haute-Sorne. Nous devons garder à l'esprit que nous représentons la population et que nous avons été élus par elle.

De nombreux défis et projets respectueux de l'environnement attendent notre commune, La réalisation de centrales photovoltaïques sur les toitures communales et le chauffage à distance alimentant les bâtiments de l'administration communale et de l'école primaire sont de beaux exemples. En parcourant la liste des projets en cours ou réalisés ces quatre dernières années, force est de constater que les membres du Conseil communal ne sont pas restés les bras ballants, certes il y a encore du pain sur la planche, mais je fais confiance à nos autorités pour mener à bien ces dossiers.

La période de pandémie que nous traversons a modifié nos habitudes de vies et a mis en évidence les difficultés que rencontre une partie de la population. Un nombre croissant de personnes vivent actuellement dans la précarité et parfois dans l'isolement. Le mot solidarité prend donc tout son sens, en ces périodes troubles et il est de notre devoir en tant que collectivité publique d'apporter notre soutien aux personnes les plus démunies.

Dans un registre un peu plus gai, l'année 2021 a été marquée par les 50 ans du droit de vote des femmes. Un droit qui peut paraître tout naturel, et malgré cela force est de constater que tout n'est pas encore acquis pour nous les femmes, notamment en termes d'égalité salariale. La présence des femmes en politique est importante et devrait être représentative de la population. C'est bon pour les débats, c'est bon pour les idées, c'est bon pour la démocratie.

Je ne terminerai pas ces quelques mots, sans adresser mes sincères remerciements à l'ensemble du personnel de Haute-Sorne pour son travail et son engagement sans faille. Avant de conclure, je me permets cette citation, tout en ayant une pensée pour notre collègue Janine Prince qui nous a quitté bien trop tôt. « Il faut vivre simplement, prendre la vie comme une chance et non comme un fardeau. La vie est courte, vivez-la pleinement »

A vous et vos familles, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, qu'elles soient douces et reposantes ».

Avant de clôturer la dernière séance de l'année, **la Présidente** souhaite revenir en quelques lignes, sur l'année écoulée et s'exprime ainsi :

« Ouah mais quelle année pas simple, pas simple du tout.

En tout cas, cette année m'a confirmé 2 choses

- 1. J'ai toujours autant en horreur que sous couvert de la politique, certains manquent de dignité et desservent l'intérêt général, avec des comportements irrespectueux envers des représentants*

et représentantes du peuple, que certains prennent des largesses avec les règlements, et autres comportements toxiques

- 2. Par contre, J'adore toujours autant m'engager pour la collectivité et notre population auprès et avec toutes ces belles personnes et personnalités motivées et constructives. Nous avons eu l'occasion de nous prononcer sur de beaux projets et appris beaucoup.*

Cette année, j'ai beaucoup aimé ce rôle de boîte aux lettres, merci pour ces échanges, pour ce que vous m'avez appris, demandé.

j'ai transmis à qui de droit, rien tu, rien caché, rien censuré tout en préservant la dignité de chacun.

Je l'avais dit en début d'année, je l'ai fait même si cela n'a pas plu ; j'ai tenu ma ligne, représenté ceux qui m'ont demandé de le faire en leur nom; j'ai renseigné, conseillé, et parfois même défendu notre Commune quand il le fallait.

Malgré le Covid, cette année a été source de belles rencontres.

J'aime les contacts humains, échanger avec des personnes intègres; des personnes à l'esprit ouvert, constructives, et engagées. Mes plus beaux échanges étaient avec les personnes qui ne partageaient pas les mêmes idées que moi, c'était très instructifs.

De tous ces différents échanges et rencontres dues à mon mandat, je ressors deux points importants :

- 1. Notre Commune n'est pas encore reconnue et positionnée à sa juste valeur, loin de là.*
- 1. Notre commune a la chance de compter sur beaucoup de personnes engagées, compétentes, au grand sens moral et professionnel parmi le personnel, parmi les politiques et surtout parmi nos concitoyens.*

Pour cette dernière année de législature, je souhaite une belle Présidence à Agnès Veya, une bonne fin de mandat aux membres de l'exécutif, du législatif et des commissaires compétents et investis dans leur fonction.

Merci à mon groupe HSA, pour la diversité de nos échanges malgré et surtout grâce à nos différences d'opinions, merci pour cet espace d'écoute, de liberté de réflexion, d'opinion et de vote et surtout pour vos esprits critiques et travailleurs.

Je remercie tous les employés communaux et toutes les personnes qui se sont investies pour notre commune, politiques, partenaires des projets communaux, représentants cantonaux, entreprises établies à Haute-Sorne, sociétés locales, artistes, sportifs, intellectuels, investisseurs, enfants, ados, adultes, passionnés de la vie et du bien d'autrui. Grâce à vous Haute-Sorne est belle, elle est vivante et elle continuera à s'épanouir.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et tous. Prenez soin de vous et de notre commune ».

M. Jean-Bernard Vallat, Maire, remercie Céline Grellier pour son dévouement et son travail lors de cette année présidentielle.

Il ajoute que l'année prochaine sera particulière comme toutes les années d'élections et souhaite au nouveau bureau et à la présidente, de réussir cette année avant d'entrer dans une nouvelle législature.

Il remercie les membres du Conseil général, les membres du bureau, la présidente, les médias et toutes les personnes qui ont fait vivre de près ou de loin la commune.

Au nom de la Commune de Haute-Sorne, il souhaite de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

En guise de petit cadeau de remerciements, Céline Grellier offre un petit présent à chaque conseiller général.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Céline Grellier remercie les personnes qui ont préparé la salle, les membres du Conseil général, le Conseil communal, les divers intervenants, la vice-chancelière, ainsi que le chancelier pour leur participation et leur engagement durant cette séance.

Mme Céline Grellier lève la séance à 20h40.

Bassecourt, le 13 décembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Vice-Chancelière

Céline Grellier

Michèle Bailat